ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viandes

Question écrite n° 44257

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la restructuration des abatteurs de viande. Le paysage européen et français du secteur de la viande est en pleine mutation. La concentration des grands groupes d'abatages se poursuit. En France, le groupe Bigard-Charal conforte sa position de leader en opérant un rapprochement avec le groupe coopératif SOCOPA. À partir de janvier, Bigard détiendra 60 % du marché français. Si cette restructuration peut constituer un atout pour la filière française en plaçant un opérateur de dimension européenne apte à affronter les groupes internationaux concurrents, elle pose néanmoins la question de l'organisation des relations entre les producteurs et l'aval. Dans le nord-est de la France, Bigard occupe désormais 95 % du marché, une situation de quasi-monopole. Il lui demande son sentiment sur la restructuration des groupes d'abattages.

Texte de la réponse

L'analyse de cette opération par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a conduit à constater à la fois le mouvement de concentration en cours au niveau international et l'importance d'acteurs français compétitifs dans ce contexte, et les risques que pourraient représenter sur certains marchés, notamment locaux, la situation du nouveau groupe. Sur cette base, le groupe Bigard a proposé un ensemble d'engagements destinés à lever ces risques pour les éleveurs et in fine pour les consommateurs, avec en particulier la cession de trois sites d'abattage et de deux sites de transformation situés dans le Nord et dans l'Est. Ces cessions répondent aux problèmes posés ; après l'opération, et grâce aux engagements, les parts de marché sur ces zones sont du même ordre que celles existantes avant l'opération.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44257
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2447
Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4314